

DÉFINITION D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ

Le centre de gestion agréé est une association, régie par la loi de 1901.

Il est créé à l'initiative :

- d'une chambre de commerce et d'industrie ou d'une chambre de métiers,
- d'une organisation professionnelle de commerçants, d'industriels ou d'artisans légalement constituée,
- ou de membres de l'Ordre des experts-comptables.

ADHÉSION

L'adhésion est facultative. Elle est possible à tout moment.

Pour bénéficier des avantages fiscaux dès la première année, l'adhésion doit intervenir dans les **cinq mois** de l'ouverture de l'exercice comptable à compter du 1er janvier 2008.

A titre exceptionnel, les entreprises ayant clôturé leur exercice en 2007 peuvent adhérer jusqu'au 31 janvier 2008 pour bénéficier des avantages pour l'exercice 2007 (loi de finances pour 2008 article 6).

La liste des C.G.A. et A.G.A. de Meurthe-et-Moselle est reproduite dans ce document à titre indicatif. La liste complète est disponible sur www.impots.gouv.fr

OBLIGATIONS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

- produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère,
- faire viser votre déclaration de résultat par un **expert-comptable** (sauf si vous faites tenir votre comptabilité par un centre habilité à le faire et que votre chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 % des limites du régime simplifié d'imposition),
- accepter les règlements par chèque,
- informer vos clients de votre qualité d'adhérent à un centre de gestion agréé et de la possibilité de vous régler par chèque,
- payer une cotisation dont le montant est déterminé par chaque centre de gestion agréé.

Centres de gestion agréés

Liste, rôle, avantages fiscaux



Service juridique
53 rue Stanislas CS 24226 54042 Nancy Cedex
tél : 03 83 85 54 54 – fax : 03 83 85 54 50 - www.nancy.cci.fr

RÔLE D'UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ C.G.A.

Outre les avantages fiscaux liés à l'adhésion, le centre de gestion agréé peut vous apporter une aide en matière de gestion, de formation, de fiscalité et de comptabilité.

- **la gestion** : le centre vous fournit un « dossier » comprenant certains éléments chiffrés significatifs, un commentaire sur la situation de votre entreprise et, à partir de la 2^{ème} année, une analyse comparative des bilans et comptes de résultat. Il fournit également une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés.
- **la formation** : il organise des séances d'information afin de vous apporter toutes précisions sur les nouvelles mesures fiscales par exemple.
- **la fiscalité** : il élabore, si vous le souhaitez, vos déclarations fiscales.
- **la comptabilité** : il peut, s'il bénéficie d'une habilitation, tenir la comptabilité de votre entreprise.

AVANTAGES FISCAUX DES ADHÉRENTS

- **A compter des revenus de 2006**, la réforme du barème de l'impôt sur le revenu a conduit à appliquer une **majoration de 25 % du résultat** imposable des entreprises **non adhérentes** à un centre ou une association de gestion agréé, soumises à l'impôt sur le revenu et relevant du régime réel simplifié ou normal d'imposition.
- **Réduction d'impôt** limitée à 915 € par an pour frais d'adhésion et de comptabilité pour les adhérents relevant normalement du régime micro-entreprise et ayant opté pour un régime réel d'imposition.
- **Déduction du salaire du conjoint** du bénéficiaire imposable d'une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu : salaire intégralement déductible quel que soit le régime matrimonial depuis l'année 2005.
Pour les non-adhérents à un C.G.A. : déduction limitée à 13 800 € par an si régime matrimonial de communauté, légale ou conventionnelle.

LISTE des centres de gestion agréés de Meurthe-et-Moselle

source : B.O.I. 5J-1-07 du 26 janvier 2007

Activités commerciales et artisanales

● CGL centre de gestion de Lorraine

182-186 avenue du Général Leclerc 54029 Nancy Cedex
tél : 03 83 51 49 93
numéro d'agrément : 1/01/540

● CIREGE centre interrégional de gestion des entreprises

4 rue de la Vologne 54520 Laxou
tél : 03 83 95 84 00
numéro d'agrément : 1/05/540
habilité à tenir les comptabilités

● CERELOR centre de gestion de la région Lorraine

27 rue de Villers 54097 Nancy cedex
tél : 03 83 40 23 22
numéro d'agrément : 1/06/540

● CEGESTI centre de gestion interprofessionnel

parc des expositions RN 57 54500 Vandoeuvre les Nancy
tél : 03 83 15 63 50
numéro d'agrément : 1/07/540
habilité à tenir les comptabilités

● CGAE centre de gestion agréé du grand Est

9 rue de la Vologne 54524 Laxou
tél : 03 83 98 90 94
numéro d'agrément : 1/08/540
habilité à tenir les comptabilités

LISTE des associations de gestion agréées de Meurthe-et-Moselle

source : B.O.I. 5J-1-07 du 26 janvier 2007

Activités libérales

● ARAPL-Lorraine association régionale agréée de l'union des professions libérales de Lorraine

46 cours Léopold 54015 Nancy Cedex
tél : 03 83 17 07 07
numéro d'agrément : 2/02/540

● CACL association de gestion agréée des professions libérales

182-186 avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
tél : 03 83 57 80 08
numéro d'agrément : 2/03/540

● AGCDL association de gestion agréée des chirurgiens-dentistes

25-29 rue de Saurupt 54000 Nancy
tél : 03 83 56 00 33
numéro d'agrément : 2/04/540

*Pour les autres départements,
se renseigner auprès du centre des Impôts
ou consulter le site Internet suivant :*

www.impots.gouv.fr